



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
Reçu en préfecture le 24/04/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240415-D2024\_39\_SI-AR

## DECISION 2024-39

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

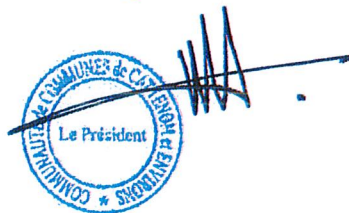
D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 625,68 € suite à un accident matériel de la circulation, survenu le 20 janvier 2023, sur le parking de la gare à Volmerange-les-Mines et ayant endommagé du mobilier urbain.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 avril 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE* 06 AOUT 2024